

ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



Ce début d'année 2026 marque une accélération majeure pour l'éolien en mer en France. La publication de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) fixe un cap clair, avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2035, tandis que l'annonce d'un prochain appel d'offres d'environ 10 GW vient concrétiser cette dynamique à grande échelle.

La Méditerranée s'inscrit pleinement dans cette trajectoire. De nouveaux projets sont annoncés, les premiers parcs commerciaux avancent, et les démarches de concertation se renforcent, notamment à travers l'ouverture de plateformes participatives et la mise en place prochaine des instances de concertation et de suivi.

Dans le même temps, la structuration de la filière se poursuit, comme en témoigne le salon FOWT qui s'est tenu à Montpellier, les initiatives régionales en Occitanie ou encore les investissements industriels récents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La consolidation de connaissances progresse également, avec de nombreux programmes d'études dédiés aux enjeux environnementaux et à la cohabitation des usages en mer.

Cette lettre d'information vous propose un tour d'horizon de ces avancées concrètes, au plus près des territoires et des acteurs mobilisés pour accompagner le développement de l'éolien en mer flottant en Méditerranée.

SOMMAIRE

- DE NOUVEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE
- ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT
- DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIEN FLOTTANT
- ACQUISITION DE CONNAISSANCES – PROJETS DE R&D
- PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

■ DE NOUVEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE

La France publie sa nouvelle feuille de route énergétique

Le Gouvernement a publié, le 13 février 2026, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035 et trace la trajectoire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Face à l'urgence climatique et aux impératifs de souveraineté, cette feuille de route repose sur trois priorités : la souveraineté énergétique, la neutralité carbone et la compétitivité des prix. Elle prévoit une forte montée en puissance de la production d'électricité décarbonée, tout en réduisant significativement la consommation d'énergies fossiles.

Dans ce cadre, l'éolien en mer occupe une place stratégique. La PPE3 confirme un objectif de 15 GW de puissance mise en service d'ici 2035, en tenant compte des réalités industrielles de la filière ainsi que des besoins en infrastructures et raccordements. Cette accélération doit permettre de produire une électricité abondante, locale et bas carbone, tout en maximisant les retombées industrielles et l'emploi dans les territoires.

Un nouvel appel d'offres annoncé : la Méditerranée au cœur des projets d'éolien flottant

Le Gouvernement a annoncé, le 2 avril 2026, le lancement d'un appel d'offres d'environ 10 GW, inédit par son ampleur. L'objectif est d'accélérer le développement de l'éolien en mer, appelé à couvrir 20 % de nos besoins en électricité d'ici 2050.

Afin de prendre en compte les derniers travaux réalisés pour la préparation du cahier des charges de l'AO10 et de mieux maîtriser les coûts d'attribution des projets, le Gouvernement a décidé de fusionner l'AO9 et l'AO10 en une unique procédure.

Plus largement, la stratégie repose sur un mix énergétique équilibré entre la relance du nucléaire et le développement des énergies renouvelables.

Elle s'accompagne aussi d'une électrification massive des usages, au cœur de la transition énergétique française.

> Téléchargez la [troisième programmation pluriannuelle de l'énergie \(PPE3\)](#).



Cet appel d'offres simple portera sur une puissance cumulée d'environ 5 GW d'éolien posé et 5 GW d'éolien flottant, dont 3,2 GW en Méditerranée.

Les projets seront répartis sur l'ensemble des façades maritimes, en cohérence avec la cartographie des zones prioritaires à horizon 10 ans intégrées aux documents stratégiques de façade. Les premiers lauréats seront désignés début 2027.

Les zones concernées par cet appel d'offres sont les suivantes :

- Fécamp-Grand-Large (3 x 1,35 GW, posé)
- Bretagne-Nord-Ouest (1,2 GW, flottant)
- Bretagne-Sud 2 (0,5 GW, flottant, anciennement dans l'AO9)
- Oléron 1 (1,2 GW, posé)
- Narbonnaise Sud Hérault 2 (0,5 GW, flottant, anciennement dans l'AO9)
- Golfe du Lion Centre (1,1 GW + 2 x 0,55 GW, flottant)
- Golfe de Fos 2 (0,5 GW, flottant, anciennement dans l'AO9)

Un appel d'offres au service de la souveraineté industrielle

Cet appel d'offres intégrera des critères issus du **Net Zero Industry Act européen**. Pour la première fois, les projets seront évalués non seulement sur leur prix, mais aussi sur leur capacité à sécuriser leurs approvisionnements et à contribuer au développement d'une industrie en Europe.

L'appel d'offres vise également à optimiser les coûts des projets, avec l'objectif d'atteindre un tarif moyen d'attribution inférieur à 100€/MWh.

Par ailleurs, chaque projet devra prendre en compte les enjeux environnementaux, la cohabitation avec les usages existants (notamment la pêche), ainsi que les questions de sécurité maritime et de cybersécurité.

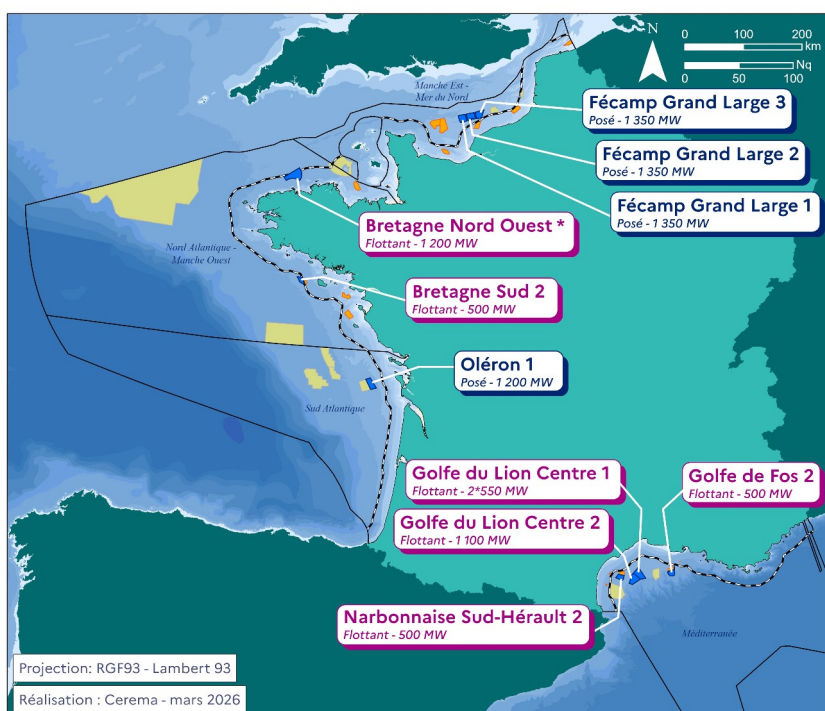
La Méditerranée, au cœur de l'éolien flottant

La France a l'ambition de devenir un leader européen et mondial de l'éolien flottant, et la façade méditerranéenne occupe une place stratégique pour y parvenir.

Elle accueille déjà trois fermes pilotes au large de Gruissan (EFG), Leucate-Barcarès (EolMed) et Fos-sur-Mer (PGL) ainsi que deux des trois premiers parcs commerciaux déjà attribués (EFLO au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault et MGL au large du golfe de Fos). Elle sera concernée par cinq des sept projets flottants du nouvel appel d'offres.

> Consultez le [dossier de presse du 2 avril 2026](#).

> Consultez la [page dédiée à l'appel d'offres n°10](#) sur le site eoliennesenmer.fr.



* zone en cours de finalisation

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence AO10

- Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence AO10
- Projets éoliens en mer en service et en développement
- Zones envisagées pour de futurs projets éoliens en mer
- Limite extérieure de la mer territoriale

Sources

DGEC - Zones de parcs éoliens en mer
Shom - Limites maritimes
IGN - Limites terrestres
Ifremer - Bathymétrie

ACTUALITÉS SUR LES PREMIERS PARCS COMMERCIAUX D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

Ouverture des plateformes participatives des projets lauréats de l'AO6

Les projets de parcs éoliens flottants en Méditerranée, attribués dans le cadre de l'appel d'offres AO6, entrent dans une nouvelle phase de concertation avec la mise en ligne de leurs plateformes participatives.

Conçues comme de véritables espaces d'information et d'échange, ces plateformes permettent à chacun de suivre l'évolution des projets situés dans les zones « Narbonnaise Sud-Hérault 1 » (projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie - EFLO) et « Golfe de Fos 1 » (projet Méditerranée Grand Large - MGL), tout en offrant la possibilité de contribuer activement aux réflexions en cours.

Concrètement, les utilisateurs peuvent, directement sur la plateforme participative ou via le site internet du projet :

- accéder à une information détaillée et régulièrement mise à jour sur les projets (localisation, calendrier, caractéristiques techniques),
- mieux comprendre les enjeux associés, notamment en matière d'environnement, de biodiversité, de pêche ou d'usages maritimes,
- poser des questions directement aux équipes projet,
- formuler des contributions, partager leurs observations ou proposer des idées.

Publication du troisième rapport intermédiaire des garants de la concertation continue

Le troisième rapport intermédiaire de la concertation continue, rédigé par les garants Laura Michel et Mathias Bourrissoux (désignés par la CNDP respectivement le 5 avril 2023 et le 4 décembre 2024) et couvrant la période de novembre 2024 à décembre 2025, est publié.

Ce document présente, de manière neutre et transparente, l'ensemble des actions de concertation conduites par les différents maîtres

Ces outils ont vocation à évoluer tout au long du développement des parcs. De nouveaux contenus viendront progressivement les enrichir, en fonction de l'avancement des études et des retours du public. Les porteurs de projet s'engagent à apporter des réponses aux contributions et à nourrir le dialogue dans la durée.

Les porteurs de projets souhaitent ainsi faciliter l'accès à l'information et encourager une participation large et continue, en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer simplement sur ces projets structurants pour la transition énergétique en Méditerranée.

> Accédez à la [plateforme du projet MGL](#)



> Accédez à la [plateforme du projet EFLO](#) (mise en ligne courant mai) :



d'ouvrage (l'État, les lauréats de l'AO6 et RTE), ainsi que les arguments échangés dans ce cadre durant la période considérée.

Les garants formulent également des recommandations pour la poursuite de la concertation continue.

> Le rapport est consultable sur le [site internet de la CNDP](#).

FISCALITÉ DE L'ÉOLIEN EN MER

Les parcs éoliens en mer génèrent des retombées fiscales spécifiques. Celles-ci varient notamment en fonction de la localisation des installations et contribuent à accompagner le déploiement de la filière, en assurant des bénéfices économiques pour les territoires, en soutenant les activités maritimes et en participant à la préservation de l'environnement.

La taxe éolien en mer sur le domaine public maritime

Pour les installations situées sur le domaine public maritime, jusqu'à 12 milles nautiques des côtes (environ 22 km), une taxe annuelle est acquittée par les exploitants à partir de l'année suivant la mise en service du parc. Assise sur la puissance installée, elle s'élève en 2025 à 20 248 € par mégawatt.

Conformément aux dispositions de l'article 1519 C du code général des impôts, cette ressource est répartie entre plusieurs bénéficiaires :

- 50 % au profit des communes littorales depuis lesquelles les installations sont visibles ;
- 35 % au bénéfice des comités des pêches maritimes et des élevages marins ;
- 10 % attribués, à l'échelle de la façade maritime, à l'Office Français de la Biodiversité ;
- 5 % destinés aux organismes de secours et de sauvetage en mer.

En Méditerranée, cette configuration concerne les trois fermes pilotes implantées sur le domaine public maritime et donc soumises à ce régime fiscal, avec des retombées directes pour les territoires littoraux, de l'ordre de 600 000 € annuel pour une ferme pilote de 30MW.

Un dispositif étendu à la zone économique exclusive

Depuis 2022, une taxe d'un montant équivalent par mégawatt s'applique également aux installations situées en zone économique exclusive (ZEE), entre 12 et 200 milles nautiques (soit environ de 22 à 370 km des côtes). À ce jour, le produit de cette taxe est intégralement affecté au budget général de l'État afin de financer des actions en faveur du développement durable des espaces maritimes.

En Méditerranée, les futurs projets de parcs commerciaux seront tous implantés en zone économique exclusive et relèveront donc de ce second régime fiscal.

Les ouvrages en mer : au cœur du raccordement des parcs éoliens flottants

Entre sa production en mer et sa distribution sur le réseau électrique, l'électricité issue des éoliennes flottantes passe par des ouvrages de raccordement en mer puis à terre. Cette édition est consacrée aux infrastructures en mer ; les ouvrages terrestres seront présentés dans une prochaine lettre d'information.

Le poste électrique en mer

Le poste électrique en mer joue un rôle central dans le fonctionnement des parcs éoliens flottants. Il permet d'élever la tension de l'énergie produite en mer de 66 000 volts à 225 000 volts afin de pouvoir l'acheminer vers le réseau de transport d'électricité à terre.

Il assure également le comptage de l'énergie produite et, pour partie, le contrôle et la supervision de la production d'électricité des parcs éoliens.



Poste électrique en mer. Source : RTE

Pour le projet d'éoliennes flottantes au large de l'Aude et de l'Hérault, d'une capacité totale de 750 MW, à l'instar du projet situé au large du golfe de Fos, un poste électrique en mer unique permet de mutualiser le raccordement des deux parcs (250 MW et 500 MW).

Pour ces projets, le poste en mer est composé de :

- Une superstructure (topside) émergée qui intègre l'ensemble des équipements électriques : module supérieur en acier de forme parallélépipédique, d'au maximum 70 m de largeur, 70 m de longueur et d'une hauteur variant de 15 m à 45 m, hors mât de télécommunication, grue principale et zone d'atterrissage/décollage pour les hélicoptères (plateforme hélicoptère). Sa hauteur totale depuis le pont supérieur est de 40 à 60 m.
- Une sous-structure constituée d'un treillis métallique de type tubulaire (jacket), d'une emprise maximale sur le fond marin de 70 m par 70 m. La hauteur immergée du jacket est de 85 à 95 m, et la partie émergée de 15 m à 25 m.
- Des fondations assurant la tenue du jacket, composées de 4 à 12 pieux métalliques de 2 à 4 m de diamètre, enfoncés dans le sol marin sur une profondeur de 40 à 100 m.

■ DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIEN FLOTTANT

BW Ideol : 126 millions d'euros pour accélérer le développement de l'éolien flottant

L'entreprise BW Ideol a franchi une étape clé dans le développement de l'éolien en mer flottant. Son projet d'usine Fos3F, à Fos-sur-Mer, a sécurisé jusqu'à 126 M€ de financements publics.

Ce soutien repose sur deux aides complémentaires : 74 M€ du Fonds pour l'innovation de l'Union européenne, dont la convention a été signée le 19 mars 2026, et jusqu'à 52 M€ apportés par l'État français via le crédit d'impôt C3IV, dédié à l'industrie verte.

Cette enveloppe permettra de construire la première usine de flotteurs en béton pour l'éolien flottant. À terme, le site pourrait produire jusqu'à 30 flotteurs par an, contribuant à équiper une

Les liaisons électriques sous-marines

L'électricité produite, une fois son niveau de tension élevé, est acheminée vers le réseau terrestre d'électricité via trois liaisons électriques sous-marines de 225 000 volts chacune.

Ces liaisons peuvent être ensouillées (enfouies dans le sol) ou posées sur le fonds marin et protégées par des enrochements ou par des matelas en béton afin de favoriser le maintien des activités sur leur zone d'implantation et de protéger les câbles.

Elles partent du poste électrique en mer et arrivent dans un ouvrage enterré (chambre d'atterrissage) afin de faire la jonction entre les liaisons électriques sous-marines et les liaisons électriques terrestres.

Dans le cadre du raccordement des éoliennes flottantes au large de l'Aude et de l'Hérault et celui de celles au large du golfe de Fos, ces zones d'atterrissage sont respectivement situées en arrière de la plage du Créneau Naturel sur la commune de Narbonne-Plage et sur la plage Napoléon sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

part importante des futurs parcs en Méditerranée.

Au-delà du projet industriel, Fos3F contribuera au développement de la filière locale de l'éolien flottant afin de sécuriser l'approvisionnement et de limiter la dépendance aux marchés internationaux : un enjeu clé pour renforcer la souveraineté énergétique de la France et de l'Europe.

En parallèle, BW Ideol a annoncé son entrée au capital du projet Méditerranée Grand Large (MGL), en tant qu'actionnaire minoritaire. L'entreprise confirme ainsi son engagement dans l'éolien flottant en Méditerranée, aux côtés d'autres projets comme EolMed (ferme pilote au large de Gruissan).

Retour sur le Salon Floating Offshore Wind Turbines (FOWT) 2026 à Montpellier

Le salon Floating Offshore Wind Turbines 2026, organisé par le pôle mer Méditerranée, a réuni plus de 750 experts venus d'une trentaine de pays du 24 au 26 mars 2026 à Montpellier, confirmant son rôle de rendez-vous international de référence pour l'éolien en mer flottant.

Pendant trois jours, industriels, chercheurs, investisseurs et acteurs publics du monde entier se sont réunis pour échanger sur les avancées technologiques, les conditions de déploiement à

Réunion du comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant

Le 24 mars 2026, en marge du salon FOWT, le préfet de la région Occitanie, Pierre-André Durand, s'est rendu dans l'Hérault pour participer au premier comité stratégique de filière d'Occitanie pour l'éolien en mer flottant.

Coprésidé par l'État et la Région Occitanie, ce comité vise à garantir le déploiement d'une filière industrielle robuste, adaptée aux besoins des développeurs et des ports, tout en favorisant l'émergence d'une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle.

À cette occasion, les porteurs des fermes pilotes occitanes (EFGL et EolMed) qui seront mises en service en 2026, ainsi que les lauréats de l'appel d'offres n°6 (OceanWinds pour le parc EFLO et EDF Power solutions pour le parc MGL) ont présenté l'avancement de leurs projets et leurs perspectives. De leur côté, les ports d'Occitanie, notamment Port-La Nouvelle et le port de Sète, ont détaillé les aménagements en cours et les services qu'ils pourront proposer pour accompagner le déploiement des futurs parcs commerciaux. Enfin, l'entreprise SLB a présenté son projet de créer un atelier entièrement digitalisé et automatisé pour usiner des composants de grand volume pour le marché de l'éolien flottant.

grande échelle et les enjeux économiques et environnementaux de la filière.

Au programme : conférences, tables rondes et ateliers consacrés à l'innovation, au financement, à l'intégration au réseau et aux retours d'expérience. L'événement a ainsi contribué à structurer la filière et à accélérer le développement de cette énergie renouvelable clé pour la transition énergétique.

La question des compétences a également été au cœur des discussions. L'Université de Montpellier a présenté le projet « Mécène », soutenu par France 2030, qui prévoit la création de nouvelles formations et l'adaptation de cursus existants. L'objectif : anticiper les besoins en recrutement de la filière et former localement les futurs professionnels de l'éolien en mer.

Ce premier comité stratégique a permis de partager une vision d'ensemble et de renforcer la coordination entre les acteurs. Il confirme une ambition commune : faire de l'éolien en mer flottant un levier majeur de transition énergétique et de développement économique pour l'Occitanie, en maximisant les retombées en matière d'emplois et d'activités sur le territoire.



Comité stratégique de filière pour l'éolien en mer flottant d'Occitanie, réuni le 24 mars 2026 à Montpellier

■ ACQUISITION DE CONNAISSANCES – PROJETS DE R&D

Note de synthèse et de contextualisation du programme MIGRALION

Afin de faciliter la compréhension des résultats du programme MIGRALION sur la présence et les comportements des oiseaux et de la faune volante dans le golfe du Lion, et de les mettre en perspective avec les enjeux de planification de l'éolien en mer en Méditerranée, le bureau d'études Biotope a été chargé de rédiger une note de synthèse.

Cette note inclut également un travail de contextualisation des connaissances disponibles,

FishWind : concilier éolien en mer, pêche et biodiversité

À mesure que les projets d'éolien en mer se développent, une question essentielle se pose : comment faire coexister ces nouvelles installations avec les activités de pêche et la préservation du milieu marin ? C'est tout l'objectif du projet FishWind.

Porté par les pêcheurs professionnels de l'OP Sathoan en partenariat avec des instituts scientifiques et techniques (IFREMER, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPEM) d'Occitanie, CEPALMAR, LINEUP OCEAN, 3D CONCRETE, BRL ingénierie), FishWind explore les interactions entre la pêche artisanale et les parcs éoliens en mer, l'éco-conception de structures immergées, et la préservation de la biodiversité en Méditerranée.



Source : <https://www.fishwind.fr/>

au regard des zones de développement de l'éolien flottant identifiées en Méditerranée. Elle présente de manière structurée les principaux enseignements scientifiques du programme et les met en perspective pour les zones « Narbonnaise Sud-Hérault », « Golfe de Fos » et « Golfe du Lion Centre (GLC) ».

> Consultez la [note de synthèse Migralion](#). Vous trouverez également sur ce même lien un replay du webinaire de restitution du programme, organisé le 6 novembre 2025.

Le projet de 4M€, qui s'étalera sur 5 années (2025-2029), s'intéresse notamment à la possibilité de maintenir certaines pratiques de pêche au sein ou à proximité des parcs, en adaptant les techniques et les conditions d'exploitation. Il étudie également le rôle potentiel des infrastructures en mer comme supports de biodiversité, en s'inspirant du fonctionnement des récifs artificiels.

En parallèle, des suivis scientifiques seront menés pour mieux comprendre les impacts sur les écosystèmes marins et identifier les conditions d'un équilibre entre production d'énergie, activité économique et protection de l'environnement.

À travers cette démarche, FishWind contribue à imaginer de nouveaux modèles de partage de l'espace maritime, au cœur des enjeux de la transition énergétique.

> Consultez le [site dédié au projet Fishwind](#).

■ PARTICIPATION DU PUBLIC ET DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Poursuite des actions portées par les Petits Débrouillards, Labelbleu et le CPIE Rhône Pays d'Arles

En 2026, l'État poursuit sa collaboration avec l'association Les Petits Débrouillards pour l'accompagner dans sa concertation continue auprès du grand public, au droit des premières zones de projet.

Côté Aude et Hérault, les Petits Débrouillards sont notamment intervenus en avril auprès des étudiants de la faculté de droit de Narbonne à l'occasion de la Journée Transition écologique pour un développement soutenable. Ils participeront au Festival Les Natur'Ailes les 23 et 24 mai ainsi qu'à la Journée mondiale de l'environnement le 6 juin à Narbonne-Plage.

Côté Bouches-du-Rhône, l'association a participé à la fête du Printemps à Port-de-Bouc et sera présente le 9 mai au Festival Europa à Marseille et à la Fête de la Nature à Allauch. Elle prévoit également plusieurs animations de quartier : à Martigues le 28 mai, à Port-de-Bouc et à Marseille le 13 juin.

Mise en place des premières Instances de concertation et de suivi (ICS) des parcs de l'AO6

Suite à la désignation des lauréats de l'appel d'offres n°6 en décembre 2024 et dans la poursuite de la concertation continue menée sous l'égide des garants de la CNDP, les premières Instances de Concertation et de Suivi (ICS) des projets Méditerranée Grand Large (MGL) et Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO) vont prochainement être mises en place sous l'autorité du préfet maritime et du préfet de région.

Les animations vont se poursuivre tout au long de l'année ! Vous pouvez retrouver les dates de leurs interventions dans les actualités des pages de chaque projet sur le site eoliennesenmer.fr.

Par ailleurs, dès la rentrée de septembre 2026, les associations Labelbleu et le CPIE Rhône-Pays-d'Arles interviendront auprès des scolaires à travers des projets pédagogiques de plusieurs séances sur le littoral héraultais et audois ainsi que du golfe de Fos.



Source : Les Petits Débrouillards

Prévues par le cahier des charges de l'appel d'offres AO6, ces ICS constituent un lieu de dialogue privilégié entre les différentes parties prenantes et le public.

Les premières réunions des ICS sont prévues dans le courant de l'été.

Les informations pratiques (dates, lieux, horaires) seront communiquées prochainement.

Comité de rédaction : l'équipe-projet « Éoliennes flottantes en Méditerranée » :
DGEC, DREAL Occitanie, préfecture maritime, préfectures de région, DIRM, CEREMA, RTE
Contact : dpef.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr



Suivez-nous sur le compte X du projet :
[@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed)



www.eoliennesenmer.fr